

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 41 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 5 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Martine ROGERET, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Bilan 2014-2015 du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et orientations stratégiques pour les années à venir.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 – 29,

Considérant que depuis plusieurs années les villes se saisissent des questions de santé mentale. La pratique psychiatrique longtemps asilaire puis hospitalière, a évolué avec la pratique de secteurs à partir des années 70 et favorisé le « soin de ville »

Considérant que les plans de santé mentale de 2005-2008 et de 2011-2015 incitent à la création de CLSM.

Considérant que la loi de santé du 26 janvier 2016 reconnaît ce dispositif comme un pivot de la politique territoriale de santé mentale.

Considérant qu'à Saint-Denis, cette question a d'emblée constitué dès 2011 un axe prioritaire du Contrat Local de Santé

DÉLIBÈRE:

Article unique : le conseil municipal prend connaissance du bilan 2014-2015 du Conseil Local de Santé Mentale et approuve les orientations stratégiques des années à venir.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1270420-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association l'Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV) au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV),

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de 650 € (six cent cinquante euros) à l'Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290435-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association As One Chord au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'Association As One Chord,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 100€ (Cent euros) à l'Association As One Chord au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290436-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention au Centre Culturel d'Action du Cœur au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités du Centre Culturel d'Action du Cœur,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300€ (trois cents euros) au Centre Culturel d'Action du Cœur au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290437-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Sport Santé au titre de son projet ' Défi Forme Santé sur la ville ' pour l'année 2016.

LE CONSEIL,

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Sport Santé au titre de son projet « Défi Forme Santé sur la ville » pour l'année 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu l'action de promouvoir l'activité physique régulière pour la santé par l'accompagnement vers les activités physiques de différents publics fragilisés dans leur santé par un surpoids, une maladie chronique, la sédentarité ou la violence sociale,

Considérant que l'association joue un rôle majeur sur le territoire en proposant un programme d'éducation à la santé destiné aux personnes en surpoids,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) à l'association Sport Santé au titre de son projet « **Défi Forme Santé sur la ville** » pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290366-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à la Coordination des Foyers de Plaine Commune au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de la Coordination des Foyers de Plaine Commune,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300€ (Trois cents euros) à la Coordination des Foyers de Plaine Commune au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290438-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à la Fédération des Œuvres Laïques 93 au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de la Fédération des Œuvres Laïques 93,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 500€ (Trois mille cinq cents euros) à la Fédération des Œuvres Laïques 93 au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290439-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention complémentaire à l'association Cosmos Saint-Denis Football Club pour l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Cosmos Saint-Denis, adoptée par délibération n° B-14 du 28 janvier 2016,

Vu l'avenant n°1 à ladite convention approuvé par délibération n°A-4.9 du 31 mars 2016, et fixant les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement de 30.000€ à l'association Cosmos Saint-Denis,

Considérant que l'association Cosmos Saint-Denis, comptant près de 450 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la ville, et qu'elle entend diversifier ses activités, et notamment celle de la natation,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant le souhait de la Ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives, et la nécessité d'apporter à l'association une aide complémentaire pour la soutenir dans la diversification de ses activités,

Considérant la nécessité de prévoir un avenant n° 2 à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n°2 à ladite convention ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Cosmos Saint-Denis, et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 1.500 € (mille cinq cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Cosmos Saint Denis pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290409-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Plaine de Femmes au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Plaine de Femmes et son projet de jumelage avec une association de femmes au Mali en vue de la création d'une coopérative agricole à la Plaine,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement au titre de l'année 2016 d'une subvention de 700 € (sept cents euros) à l'association Plaine de Femmes, décomposée comme suit :

- une subvention de 200€ au titre du fonctionnement de l'association ;
- une subvention de 500€ au titre de son projet de jumelage avec une association de femmes au Mali en vue de la création d'une coopérative agricole à la Plaine.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290440-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel ALOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association CROC MUSIQUE au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association CROC MUSIQUE,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association CROC MUSIQUE au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290449-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad pour l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad, adoptée par délibération n° B-14 du 28 janvier 2016,

Vu l'avenant n°1 à ladite convention approuvé par délibération n°A-4.9 du 31 mars 2016, et fixant les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement de 48.000€ à l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad,

Considérant que l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad, comptant près de 146 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions notamment en matière de formation,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football féminin en particulier,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Considérant que le niveau de pratique sportive de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad en football féminin rend l'association éligible à une aide au titre des pratiques « Emérites », qui suppose une réévaluation en fin de saison sportive,

Considérant la nécessité de prévoir un avenant n° 2 à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n°2 à ladite convention ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la commune et l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 25.000 € (vingt cinq mille euros) au titre des pratiques « émérites » de l'association Racing Club de Saint-Denis Kas Kad en football féminin pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290427-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LE CAROSSE D'OR au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association LE CAROSSE D'OR,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 000 € (Deux mille euros) à l'association LE CARROSSE D'OR au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290450-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Frères Humains au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'Association Frères Humains,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300€ (Trois cents euros) à l'Association Frères Humains au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290441-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS JAZZ au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de **2 500 €** (Deux mille cinq cent euros) à l'association **SAINT-DENIS JAZZ** au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290451-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association FC Scudettos pour l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association FC Scudettos,

Considérant que l'association FC Scudettos, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités,

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du football,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu les crédits prévus au budget,

Vu l'avenant financier n° 1 ci-après annexé,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la commune et l'association FC Scudettos et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 700 € (sept cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association FC Scudettos pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290422-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association RUE DE LA DANSE au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **350 €** (Trois cent cinquante euros) à l'association **RUE DE LA DANSE** au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290452-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Amicale du Gai Logis au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'Amicale du Gai Logis,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 200€ (Deux cents euros) à l'Amicale du Gai Logis au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290442-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association L'AVANT COURRIER au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de **350 €** (Trois cent cinquante euros) à l'association **L'AVANT COURRIER** au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290453-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Saint-Denis Union Sport, adoptée par délibération n° B-14 du 28 janvier 2016,

Vu l'avenant n°1 à ladite convention approuvé par délibération n°A-4.9 du 31 mars 2016, et fixant les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement de 894.000€ à l'association Saint-Denis Union Sport,

Considérant que l'association Saint-Denis Union Sports, comptant près de 4.690 adhérents, présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique multi disciplines sportives, et plus particulièrement le développement des activités des sections judo et natation,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Considérant que le niveau de pratique sportive de l'association Saint-Denis Union Sports en rugby rend l'association éligible à une aide au titre des pratiques « Emérites », qui suppose une réévaluation en fin de saison sportive,

Considérant la nécessité de prévoir un avenant n° 2 à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n°2 à ladite convention ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la commune et l'association Saint-Denis Union Sports, et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention pour aider à la réalisation des projets de l'association Saint-Denis Union Sports pour l'année 2016, répartie comme suit :

- 1.500 € (mille cinq cents euros) de subvention de fonctionnement pour sa section judo,
- 500 € (cinq cents euros) de subvention de fonctionnement pour sa section natation,
- 135.000 € (cent trente cinq mille euros) de subvention au titre des pratiques «émérite» pour sa section Rugby.

Soit un total global de 137.000 € (cent trente-sept mille euros).

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à la majorité :

Pour : 48

Contre : 1 (Monsieur Philippe CARO)

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Bally BAGAYOKO,

Monsieur Hervé BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290428-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Acceptation d'une convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association DIONYSOS pour l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet artistique et culturel porté par l'association **DIONYSOS**, en partenariat avec le GIP cafés cultures et la Ville de Saint-Denis,

Vu la mise en place d'un partenariat pour favoriser la mobilisation des cafés, brasseries et restaurants de Saint-Denis en faveur d'une animation artistique,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **DIONYSOS**,

Vu le projet de convention ci-annexé,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée, et Monsieur le Maire autorisé à signer, la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **DIONYSOS**.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association **DIONYSOS**, d'un montant de **5 000 €** (Cinq mille euros) au titre de l'année 2016 en vue de l'exécution de la convention de partenariat sus-citée.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290454-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Miroir et Différence au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'Association Miroir et Différence,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500€ (Cinq cents euros) à l'Association Miroir et Différence au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290443-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet à l'association AFRICOLOR au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les projets de l'association **AFRICOLOR** en matière d'action culturelle,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 000 €** (mille euros) à l'association AFRICOLOR pour soutenir son programme d'actions culturelles en lien avec le festival AFRICOLOR au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290455-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Le Barca de Saint-Denis pour l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Le Barca de Saint-Denis, adoptée par délibération n° B-14 du 28 janvier 2016,

Vu l'avenant n°1 à ladite convention approuvé par délibération n°A-4.9 du 31 mars 2016, et fixant les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement de 1.500€ à l'association Le Barca de Saint-Denis,

Considérant que l'association Le Barca de Saint-Denis présente un intérêt local important, par la qualité et l'importance du travail mené sur la Ville, et que l'association a connu un important développement de son activité en lien notamment avec l'ouverture de nouveaux équipements sportifs,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses actions.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives, et la nécessité d'apporter à l'association une aide complémentaire pour le développement de ses activités,

Considérant la nécessité de prévoir un avenant n° 2 à ladite convention,

Vu le projet d'avenant n°2 à ladite convention ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Le Barca de Saint-Denis, et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 600 € (six cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Le Barca de Saint-Denis pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290425-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Acceptation d'une convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association AMBITION au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet artistique et culturel porté par l'association **AMBITION**, en partenariat avec la Ville de Saint-Denis,

Vu la mise en place d'un « *Relai festival* » de valorisation des ressources culturelles de la Ville et la programmation de spectacle vivant,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **AMBITION**,

Vu le projet de convention ci-annexé,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée, et Monsieur le Maire autorisé à signer, la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **AMBITION**.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association **AMBITION** d'un montant de **1 700 €** (Mille sept cent euros), en exécution de cette convention, pour le projet « relais festival », au titre de l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290456-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet à la Coordination Générale des Ivoiriens de la Diaspora - France (COGID) au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de la Coordination Générale des Ivoiriens de la Diaspora – France (COGID) et son projet « 4ème Journée de la Diaspora Ivoirienne »,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300€ (Trois cents euros) à la Coordination Générale des Ivoiriens de la Diaspora – France (COGID) pour son projet « 4^{ème} Journée de la Diaspora Ivoirienne » au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290444-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet à l'association DESTINATION 2055 au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par l'association DESTINATION 2055,

Vu le projet « Chœur augmenté » de l'association DESTINATION 2055, chorale dans le quartier Pleyel avec les collégiens de Dora Maar,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er :

Est approuvé le versement d'une subvention de **2 000 €** (Deux mille euros) à l'association DESTINATION 2055 pour son projet « chœur augmenté » au titre de l'année 2016.

Article 2 :

La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290457-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association US Gazelec pour l'année 206

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association US Gazelec,

Considérant que l'association US Gazelec, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique du tir à l'arc.

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 1 ci-après annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre la commune et l'association US Gazelec, et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 700 € (sept cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association US Gazelec pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à la majorité :

Pour : 49

Ne prend pas part au vote : 2 (Monsieur Philippe CARO,
Monsieur Hervé BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290429-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet à l'association VILLES DES MUSIQUES DU MONDE au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le soutien à la création par l'association **VILLES DES MUSIQUES DU MONDE** d'un spectacle musical à l'école Diez de Saint-Denis (93200),

Considérant l'intérêt du projet,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er :

Est approuvé le versement d'une subvention de **2 000 €** (Deux mille euros) à l'association **VILLES DES MUSIQUES DU MONDE** pour le spectacle musical organisé à l'école Diez de Saint-Denis au titre de l'année 2016.

Article 2 :

La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290458-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet à l'association Terre des Hommes France au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Terres des Hommes France et son projet « Jeunes et Solidaires »,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500€ (cinq cents euros) à l'association Terre des Hommes pour son projet « Jeunes et Solidaires » au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290445-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet pour l'année 2016 à l'Association pour le Développement des Ressortissants de Kobokoto en France

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'Association pour le Développement des Ressortissants de Kobokoto en France visant à la construction d'un centre de santé-maternité et l'achat de matériel dédié à la toiture du futur dispensaire dans la région de Kayes au Mali,

Vu l'état d'avancement de la construction de ce centre de santé,

Vu les crédits prévus au budget du Service des Relations internationales,

Considérant que pour finaliser la construction de ce centre de santé, seule la toiture reste à poser,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'accompagner l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et l'accès aux soins,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations qui interviennent localement,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'Association pour le Développement des Ressortissants de Kobokoto en France, pour l'achat de matériel dédié à la construction d'un centre de santé-maternité au Mali, au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290464-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet à l'association TERRAQUEE au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les projets de l'association **TERRAQUEE**, et notamment le « festival maths en ville »,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 500 €** (mille cinq cents euros) à l'association TERRAQUEE pour son « festival maths en ville » au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est imputée au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290459-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet à l'association Atelier du Soleil pour l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Atelier du Soleil de rénover des salles de classe adaptées pour permettre des séances de formation aux lycéens dans le domaine de l'énergie solaire dans la région de N'Dande au Sénégal,

Vu les crédits prévus au budget du Service des Relations internationales,

Considérant que les objectifs de l'association sont de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire et d'économiser l'énergie notamment dans les pays en voie de développement et de déforestation,

Considérant que l'objectif de ce projet est de former de jeunes lycéens sénégalais à l'utilisation de l'énergie solaire, ressource renouvelable insuffisamment exploitée dans la région,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'accompagner l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et l'émergence d'activités économiques durables,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations qui interviennent localement,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée le versement d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) à l'association Atelier du Soleil, pour le projet de rénovation de salle de classe dans un lycée de la région de N'Dande au Sénégal, au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290465-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Cité des mémoires étudiantes au titre de son projet d'exposition sur la thématique des ' engagements étudiants à l'international ' pour l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet d'exposition sur les « engagements étudiants à l'international » de l'association Cité des mémoires étudiantes,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 200 € (mille deux cents euros) à l'association Cité des mémoires étudiantes au titre de son projet d'exposition sur « les engagements étudiants à l'international » pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290446-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet pour l'année 2016 à l'association Hassi Chaggar

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Hassi Chaggar visant à la construction d'un centre de santé à 30 kilomètres de Sélibaby en Mauritanie,

Vu les crédits prévus au budget du Service des Relations internationales,

Considérant que l'association, créée en 2014, a pour but de favoriser le développement socio-économique, culturel et sportif de la région,

Considérant la vétusté et le manque de matériel du dispensaire existant et le flux important de patients,

Considérant le projet de construction d'un nouveau centre de santé sur un terrain mis à disposition par le Maire de la commune à 30 km de Sélibaby en Mauritanie,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'accompagner l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et l'accès aux soins,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations qui interviennent localement,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée le versement d'une subvention de 2 000 € (deux mille euros) au titre de l'année 2016, à l'association Hassi Chaggar, pour le projet de construction d'un centre de santé à 30 kilomètres de Sélibaby en Mauritanie.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290466-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Versement d'un complément de subvention au Syndicat des commerçants des marchés de Saint-Denis au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération du 10 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat entre la commune et le syndicat des commerçants des marchés de Saint-Denis,

Vu la délibération du 31 mars 2016 attribuant une subvention de 68 000 euros au syndicat des commerçants des marchés de Saint-Denis au titre de l'année 2016,

Considérant que la redevance de publicité perçue en 2015 s'est élevée à 69 178 euros,

Considérant la nécessité, en exécution de la convention partenariale sus citée de procéder un ajustement sur le montant de la subvention à octroyer au syndicat des commerçants des marchés de Saint-Denis au titre de l'année 2016,

Vu les crédits prévus au budget communal,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le versement d'un complément de subvention de 1 178 euros (mille cent soixante-dix-huit euros) à verser au Syndicat des commerçants des marchés pour l'année 2016, au regard de la redevance additionnelle aux droits de place perçue en 2015.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290486-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet à l'association COUVENT DES URSULINES au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les projets de l'association **COUVENT DES URSULINES**, et notamment son projet de visites et d'animations développé lors des journées européennes du patrimoine,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **300 €** (Trois cent euros) à l'association COUVENT DES URSULINES pour son projet de visites et d'animations développé lors des journées européennes du patrimoine au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est imputée au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290460-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Gem Astrolabe au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'Association GEM Astrolabe,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 300€ (Trois cents euros) à l'Association GEM Astrolabe au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290487-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide au projet pour l'année 2016 à l'association Koungany Nafa

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Koungany Nafa pour l'acquisition d'une ambulance pour le dispensaire de la commune de Koungany au Sénégal,

Vu les crédits prévus au budget du Service des Relations internationales,

Considérant que l'association œuvre depuis sa création pour le développement de la commune de Koungny, notamment avec la construction d'un dispensaire en 1986,

Considérant l'augmentation de la mortalité chez les villageois du fait de l'éloignement de l'hôpital,

Considérant le projet d'achat d'une ambulance pour le dispensaire de la commune de Koungny au Sénégal,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'accompagner l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et l'accès aux soins,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations qui interviennent localement,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) au titre de l'année 2016, à l'association Koungny Nafa, pour le projet d'achat d'une ambulance pour le dispensaire de la commune de Koungny au Sénégal.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290467-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SOS Femmes 93 au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu l'activité de l'association SOS Femmes 93 et la création sur Saint-Denis d'un accueil collectif pour les femmes victimes de violences conjugales ;

Considérant que la commune développe depuis quelques années une politique locale volontariste de promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, et son engagement à prévenir et à lutter contre les violences faites aux femmes ;

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 4 000€ (quatre mille euros) à l'association SOS Femmes 93 au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290488-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association "13 novembre : Fraternité et Vérité" au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association "13 novembre : Fraternité et Vérité",

Vu l'action de recensement des besoins et des difficultés des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et à Saint-Denis, d'accompagnement dans la défense de leurs droits et intérêts,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans l'accompagnement des victimes des attentats du 13 novembre 2015 de Paris et Saint-Denis, ainsi qu'à leurs proches,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations qui interviennent localement,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 5000€ (Cinq mille euros) à l'Association "13 novembre : Fraternité et Vérité" au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290463-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Déchets d'arts au titre de ses activités de sensibilisation à la prévention, à la réduction, au recyclage et au réemploi des déchets pour l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2013 approuvant l'Agenda 21 dionysien, plan d'actions en faveur de la transformation écologique et sociale.

Considérant que les actions de créations artistiques menées par Déchet d'Arts contribuent à sensibiliser à la prévention, à la réduction, au recyclage et au réemploi des déchets,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Déchets d'arts au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290489-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention d'aide à projet pour l'année 2016 à l'association Tuabou Jikké

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Tuabou Jikké pour la construction d'un centre de santé dans un village Tuabou relevant de la commune de Moudery au Sénégal,

Vu les crédits prévus au budget du Service des Relations internationales,

Considérant que l'association travaille pour le développement de l'éducation, de la santé et du sport au Sénégal, dans la région d'origine de ses membres, depuis sa création en 2003,

Considérant l'importance de la mortalité infantile ainsi que celle des mères,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'accompagner l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et l'accès aux soins,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations qui interviennent localement,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cent euros) à l'association Tuabou Jikké pour le projet de construction d'un centre de santé dans un village de Tuabou dans la commune de Moudery au Sénégal, pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290468-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SHAKTI 21 pour le collectif Mund Gawi au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales ;

Vu les mesures recommandées par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2), relatives au renforcement de la sensibilisation, de l'information et de la formation du public aux questions d'environnement et de développement durable ;

Vu le projet du collectif Mund Gawi consistant à animer un espace ouvert au grand public dans le but d'échanger, co-construire, montrer des alternatives concrètes en faveur de la transition écologique et sociale et pour mobiliser les citoyens sur les enjeux du dérèglement climatique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2013 approuvant l'Agenda 21 dionysien, plan d'actions en faveur de la transformation écologique et sociale ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 juin 2015 approuvant le Plan Climat énergie municipal ;

Vu les crédits prévus au budget ;

Considérant que la dynamique engagée autour de Mund Gawi fédère une mobilisation citoyenne qui participe à renforcer la prise de conscience que l'on peut faire autrement, dès maintenant, aux niveaux individuel et collectif pour diminuer notre impact sur la planète ;

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le soutien de la commune de Saint-Denis au collectif Mung Gawi représenté par l'association Shakti 21.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 2 500€ (deux mille cinq cents euros) à l'association Shakti 21 au titre de l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290490-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 5 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Acceptation d'un avenant N°1 à la convention triennale de partenariat 2016-2018 entre la Ville de Saint-Denis, l'association INDIGENES FILMS et le Cinéma l'Ecran. Acceptation d'une convention de mise à disposition de locaux à l'association INDIGENES FILMS. Versement d'une subvention d'aide au projet à l'association INDIGENES FILMS au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention de partenariat triennale approuvée par délibération N°B-27 du 10 décembre 2015, entre la commune, l'association INDIGENES FILMS et le cinéma l'ECRAN, pour les années 2016, 2017 et 2018,

Vu le projet artistique et culturel porté par l'association **INDIGÈNES FILMS**, en partenariat avec le cinéma *L'Ecran* et la Ville de Saint-Denis,

Vu la préparation par l'association **INDIGÈNES FILMS** de la 12^{ème} édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient, qui se déroulera du 25 avril au 14 mai 2017, et la volonté de la Ville de Saint-Denis de soutenir ce projet et de faire découvrir la richesse de la filmographie du Maghreb et du Moyen Orient au public ;

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition de locaux par la commune au bénéfice de l'association INDIGENES FILMS,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux ci-annexé,

Considérant qu'il convient de signer un avenant n°1 à la convention triennale de partenariat 2016-2018 entre la Ville de Saint-Denis, l'association INDIGENES FILMS et le cinéma l'ECRAN en vue de fixer les modalités du partenariat pour la 12^{ème} édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient,

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée, et Monsieur le Maire autorisé à signer, la convention de mise à disposition d'un local dans le bâtiment sis 15 rue Catulienne, entre la Ville de Saint-Denis et l'association Indigènes Films.

Article 2 : Est approuvé, et Monsieur le Maire autorisé à signer, l'avenant n°1 à la convention triennale de partenariat 2016-2018 réglant les modalités du partenariat entre la Ville de Saint-Denis, l'association Cinéma l'Ecran et l'association Indigènes Films en vue de la 12^{ème} édition du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen Orient.

Article 3 : Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association INDIGENES FILMS, d'un montant de **15 500 €** (Quinze mille cinq cents euros) au titre de l'année 2016.

Article 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,

A voté à la majorité :

Pour : 48

Ne prend pas part au vote : 1 (Monsieur Kamal EL MAHOUTI)

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290472-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune et l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France pour le projet ' 1 vélo pour 10 ans ' porté par la maison du vélo à Saint-Denis et attribution d'une subvention à l'association pour 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les projets de l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France pour le projet « 1 vélo pour 10 ans » porté par la maison du vélo à Saint-Denis pour développer la pratique du vélo,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2013 approuvant l'Agenda 21 dionysien, plan d'actions en faveur de la transformation écologique et sociale,

Considérant que la Maison du Vélo est un chantier d'insertion porté par l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France, situé au 120 rue Gabriel Péri à Saint-Denis (93200) qui vise à développer l'usage du vélo dans la ville,

Considérant que le projet « Un vélo pour 10 ans » vise à donner le goût du vélo aux enfants,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention pour le projet « un vélo pour 10 ans » entre la commune de Saint-Denis et l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France,

Vu le projet de convention ci-annexé,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvée, et monsieur le Maire autorisé à signer, la convention triennale entre la commune et l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France pour les années 2016, 2017 et 2018.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France au titre de l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290491-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Mots et regards au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Mots et Regards, d'organiser un réveillon de Noël Solidaire du 11 au 17 décembre 2016 composé de différents ateliers autour de la littérature New Yorkaise,

Considérant que cette action vise à rassembler les habitants autour d'un projet convivial, intergénérationnel et festif permettant ainsi de restaurer le lien social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'association Mots et Regards au titre du projet « **Réveillon de Noël** » pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290483-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Déclic au titre de son projet ' Ateliers des ondes et du son ' pour l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Déclic qui consiste à organiser des ateliers radio avec les habitants de la ville de Saint Denis et autres, de les initier aux techniques radio et de réaliser avec eux des débats, rencontres, interview, reportages,

Considérant que le projet vise à faire vivre un esprit de convivialité au sein des quartiers, de renforcer le lien social entre les habitants de tous âges et tous horizons et de favoriser l'engagement et l'expression des citoyens,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'association Déclic au titre du projet **Ateliers des ondes et du son** pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290492-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Approbation d'une convention entre la commune de Saint-Denis et les associations CANAL et OBJECTIF EMPLOI et versement d'une subvention à l'association CANAL pour le projet Chantier international au Sénégal au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Canal conduit en partenariat avec la Mission locale Objectif emploi de Saint-Denis, visant à accompagner l'insertion professionnelle de jeunes dionysiens par la réalisation d'un chantier éducatif international et de mesures d'accompagnement spécifiques vers la définition d'un parcours d'insertion professionnel,

Vu la délibération N° A-5.30 à du 9 avril 2015 approuvant la convention cadre « 2015-2018 » entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Denis relative à l'organisation de la prévention spécialisée, ainsi que le contrat d'objectifs 2015-2018 de l'association CANAL,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant l'intérêt de cette action d'éducation visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement, de restaurer le lien social et d'amorcer la construction d'un projet d'insertion social et professionnel.

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention pour le projet « Chantier Educatif International au Sénégal » entre la commune de Saint-Denis et les associations CANAL et OBJECTIF EMPLOI,

Vu le projet de convention ci-annexé,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et monsieur le Maire autorisé à signer, la convention entre la commune et les associations CANAL et OBJECTIF EMPLOI.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de 8 500 € (huit mille cinq cents euros) à l'association Canal au titre du projet « Chantier International au Sénégal » pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290484-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association CAFE CULTUREL au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par l'association CAFE CULTUREL,

Vu la convention de partenariat triennale approuvée par délibération N°A-4.19 du 19 décembre 2013, entre la commune, l'association CAFE CULTUREL, pour les années 2014 – 2015 et 2016,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention complémentaire de 2 000 € (deux mille euros) à l'association CAFE CULTUREL au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290493-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ANDIIS au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Considérant que l'étude sur l'acceptabilité sociale de l'Euro 2016 menée par l'ANDIIS présente un intérêt local important pour la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'ANDIIS de réaliser cette étude,

Considérant les compétences du laboratoire SPOT de l'université Paris X associé à l'ANDIIS,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien à cette association pour la réalisation de ce projet,

Vu les crédits prévus au budget communal,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention d'aide au projet de 5 000 € (cinq mille euros) à l'Association Nationale des Directeurs et Intervenants du Sport (ANDIIS) en vue d'apporter un soutien à la réalisation d'une étude sur l'acceptabilité sociale de l'Euro 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à la majorité :

Pour : 50

Contre : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290513-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 44 **PRESENTS :**

Absents 4
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ' B'Dreams ' au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu, l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la généralisation de l'accueil matinal intervenue en 2013,

Vu les bilans très positifs et l'intérêt de cet accueil du matin pour les familles au cours des années 2013, 2014, 2015 et 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention avec l'association B'Dreams signé le 5 janvier 2016,

Vu la délibération n°B-31 du conseil municipal du 31 octobre 2016,

Considérant que l'association B'Dreams poursuit son activité d'accueil périscolaire pour les enfants âgés de 3 à 11 ans dans les groupes scolaires J. Vallès, Casarès-Doisneau, et l'école Brise Echalas pour l'année scolaire 2016-2017,

Considérant que la municipalité soutient cette association en attribuant une subvention et l'accessibilité des locaux des accueils de loisirs,

DELIBERE

ARTICLE 1 : valide l'attribution d'une subvention de 22 255 € (vingt-deux mille deux cent cinquante-cinq euros) à l'association « B'Dreams » pour son accueil matinal dans les groupes scolaires Estrée/Vallès et Casarès/Doisneau et l'école Brise Echalas pour l'année scolaire 2016/2017.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 51,

A voté à l'unanimité :

Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290519-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Evolution du plan local de stationnement et création de zones réglementées dans les quartiers Grand centre-ville, Delaunay Belleville, La Plaine, Stade de France et Pleyel Confluence Transformations et ouvertures de postes - Mise à jour du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire ;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder à la création de 6 postes d'ASVP au sein de la Direction Tranquillité publique, catégorie : C - grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290410-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Evolution du plan local de stationnement et création de zones réglementées dans les quartiers Grand centre-ville, Delaunay Belleville, La Plaine, Stade de France et Pleyel Confluence - Approbation des grilles tarifaires

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le CGCT et notamment son article L2333-87,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2013 approuvant le document cadre liant la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et les communes, mettant en place une politique locale de stationnement,

Considérant les objectifs de meilleur partage de l'espace public entre les usagers (suppression du stationnement anarchique sur les trottoirs, les voies bus, etc.) ; meilleure disponibilité et accessibilité des places de stationnement ; accès facilité aux commerces et aux pôles de service public ; meilleure circulation ; incitation à utiliser le vélo et les transports en commun ; générer des recettes de fonctionnement permettant de financer en partie les coûts liés au contrôle du stationnement.

Considérant l'amélioration de l'offre de transports en commun et la réalisation progressive d'un réseau d'itinéraires cyclables sécurisé

Considérant qu'un ménage dionysien sur deux ne possède pas de véhicule particulier,

Considérant que la tarification actuelle dans le centre-ville date de 2005 et n'a pas évolué depuis ;

Considérant que l'offre de stationnement dans les parcs en ouvrage, les fonctions d'attractivité et la meilleure desserte en TC sont plus importantes en centre-ville que dans le reste du territoire communal,

Considérant les objectifs et actions approuvés par le plan local de déplacement communautaire,

DELIBERE

Article 1^{er} : Sont approuvées les nouvelles grilles tarifaires pour le centre-ville / Delaunay-Belleville et la Plaine avec notamment

- Mise en place de grilles tarifaires différentes dans le centre-ville que dans les autres secteurs
- dans le centre-ville, une tarification sur voirie moins attractive ou équivalente à celle proposée dans les parkings publics : 5 € pour 2 heures de stationnement ;
- Pour tous les secteurs : tarification identique entre les zones verte et orange jusqu'à 2 heures de stationnement pour limiter le report vers les zones vertes ;
- Suppression de la pause entre 12h et 14h et mise en place d'une grille tarifaire sur 10 heures au lieu de 8 heures actuellement en zone verte.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à la majorité :

Pour : 43

Contre : 12 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290555-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents	46	<u>PRESENTS :</u>
Excusés	1	
Absents	2	
Proc	6	<i>Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT</i>

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS EXCUSES : *Monsieur Patrice ROQUES*

ABSENTS : *Madame Raphaële SERREAU, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Eco-Parlement des écoliers - Evolution du dispositif, programmation et approbation de la convention annuelle de financement par mécénat de Plaine commune énergie

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les mesures recommandées par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2), relatives au renforcement de la sensibilisation, de l'information et de la formation du public aux questions d'environnement et de développement durable ;

Vu les recommandations de la circulaire n°2004-10 du Bulletin Officiel n°28 du 15 juillet 2004 portant sur la généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD),

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2013 approuvant l'Agenda 21 dionysien, plan d'actions en faveur de la transformation écologique et sociale,

Vu les crédits prévus sur le budget du Pôle Environnement pour développer des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable,

Considérant que l'éducation à l'environnement et au développement durable notamment en faveur des générations futures est une des priorités de la commune,

Considérant que le mécène (Plaine Commune Energie) souhaite maintenir et renforcer son soutien en faveur du programme l'Eco-Parlement des écoliers pour sa dixième édition,

Considérant que l'engagement de Plaine Commune Energie se traduit par une contribution de 15 000 euros TTC,

Considérant que l'Inspection Académique de la Seine-Saint-Denis soutient ce projet d'éducation à l'environnement et au développement durable,

Considérant que le bénéfice de cette démarche est de permettre aux enfants dionysiens d'acquérir les connaissances environnementales pour adopter des comportements éco-responsables,

DELIBERE

Article 1 : approuve la convention de mécénat environnemental portant sur l'année scolaire 2016-2017 entre la Ville de Saint-Denis et Plaine Commune Energie

Article 2 : autorise le Maire à signer la dite convention

Article 3 : la recette d'un montant total de 15 000 euros (quinze mille euros), résultant de la présente délibération, est inscrite dans le budget communal sous la rubrique correspondante

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 52,

A voté à la majorité :

Pour : 51

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290322-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Raphaële SERREAU*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Réaménagement de dette garantie Antin Résidences
10 prêts pour un montant de 5 974 960,92 €

LE CONSEIL,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la SA HLM Antin Résidences a sollicité de la Caisse des dépôts, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la commune de Saint-Denis,

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Denis après avoir pris connaissance de l'offre de refinancement ainsi que des conditions générales proposées par la Caisse des dépôts, est appelé à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts,

Considérant l'intérêt pour la ville de Saint-Denis de garantir le logement social,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

DELIBERE

Article 1 : La ville de Saint-Denis réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêts réaménagée, initialement contractée par la SA HLM Antin Résidences auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêts réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes de prêts réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites lignes de prêts réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêts réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/03/2016 est de 0,75 %.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la ville de Saint-Denis, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la ville de Saint-Denis s'engage à se substituer à la SA HLM Antin Résidences pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 5 : Monsieur le Maire de Saint-Denis est autorisé à intervenir aux avenants qui seront passés au nom de la ville de Saint-Denis, en qualité de garant, aux contrats d'emprunts à souscrire par la SA HLM Antin Résidences auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54
ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1289103-DE-1-1
Date AR : 30/11/16
Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Raphaële SERREAU*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Garantie d'emprunt ZAC Nozal Front Populaire - 12 M€ Banque Postale.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 00001572 en annexe signé entre la SEM Plaine Commune Développement et la Banque Postale le 21/10/2016,

Considérant l'emprunt d'un montant de 12 000 000,00 € contracté par la SEM Plaine Commune Développement auprès de la Banque Postale pour les besoins de financement de l'opération d'aménagement de la ZAC Nozal Front Populaire (93) dans le cadre de la Concession Publique d'Aménagement confiée par l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, pour lequel la ville de Saint-Denis décide d'apporter son cautionnement dans les termes et conditions fixés ci-dessous.

Considérant l'intérêt pour la ville de Saint-Denis de garantir le financement de l'opération d'aménagement de la ZAC Nozal Front Populaire

DELIBERE

ARTICLE 1er : Accord du Garant

La ville de Saint-Denis accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 20 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt n° 00001572 contracté par la SEM Plaine Commune Développement auprès de la Banque Postale.
Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

La ville de Saint-Denis déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

La ville de Saint-Denis reconnaît être parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement. Elle reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non remboursement du prêt par la SEM Plaine Commune Développement et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par la SEM Plaine Commune Développement, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale au garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. La ville de Saint-Denis devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que la Banque Postale ne s'adresse au préalable à la SEM Plaine Commune Développement défaillante.

En outre, la ville de Saint-Denis s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

ARTICLE 5 : Durée

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la garantie

La ville de Saint-Denis s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.-2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès de la Banque Postale.

ARTICLE 7 : Le Maire de la ville de Saint-Denis est autorisé à intervenir au nom de la ville, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SEM Plaine Commune Développement auprès de la Banque Postale. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290393-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Raphaële SERREAU*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Remises de dettes dans le cadre de la politique de recouvrement des recettes liées aux activités municipales

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 du 1^{er} janvier 2006,

Vu le Budget communal de l'exercice 2016,

Vu la délibération B-4 du 16 octobre 2014 approuvant les dispositions de gestion et de recouvrement des recettes liées aux activités municipales,

Considérant que cette délibération prévoit la présentation au Conseil Municipal de remises de dettes si elles s'avèrent irrécouvrables, de façon à éviter les procédures inutiles et enrayer les montants impayés par les familles,

Considérant que les dettes listées en annexe s'avèrent irrécouvrables du fait des difficultés importantes rencontrées par les familles concernées,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Sont accordées des remises de dette pour un montant total de 9 627,12 €, selon le tableau annexé, correspondant à des produits irrécouvrables.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de cette délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1288804-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Madame Raphaële SERREAU*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Maintenance et prestations associées au progiciel Atlantide pour les besoins des centres de santé et hébergement des données de santé.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 42-3

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment ses articles 30-I.3c et 78 à 80 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un accord-cadre selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, avec la société Aatlantide, disposant de l'exclusivité de ces prestations, pour la maintenance, assistance et support client, hébergement, exploitation et prestations complémentaires du progiciel Acteurs CS.fr ;

Délibère

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents, sans minimum ni maximum, relatif à la maintenance, assistance et support client, hébergement, exploitation et prestations complémentaires du progiciel Acteurs CS.fr ;

Article 2 : Est approuvé le projet d'accord-cadre ;

Article 3 : La durée de l'accord-cadre est de un an reconductible 3 fois ;

Article 4 : L'estimation du montant des bons de commande et des marchés subséquents qui seront passés sur le fondement de cet accord-cadre est de 300 000 € HT sur toute la durée des 4 ans ;

Article 5 : le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et les marchés subséquents ;

Article 6 : les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290404-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Procédure adaptée n°4 : Travaux de rénovation du Groupe Scolaire Rû de Montfort - Réfection des Clôtures.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment ses articles 4 et 42 2 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure adaptée 4 conformément au règlement intérieur de la commande publique pour la réfection des clôtures dans le cadre des travaux de rénovation du Groupe Scolaire Rû de Montfort ;

DELIBERE

Article 1er : Est autorisée la procédure adaptée pour la conclusion d'un marché relatif à la réfection des clôtures dans le cadre des travaux de rénovation du Groupe Scolaire Rû de Montfort ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : Le marché sera conclu pour une durée qui part de sa notification au titulaire jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement ;

Article 4 : il s'agit d'un marché ordinaire à prix forfaitaire estimé à 225 000 € HT soit 270 000 € TTC ;

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des marchés consécutifs ;

Article 7 : les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290535-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 46 **PRESENTS :**

Absents 2 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Madjid MESSAOUDENE*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Extension du Groupe Scolaire Diez/Madigou/Saint-Léger : Approbation de la procédure de consultation des concepteurs et lancement de la procédure de concours.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015° relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 30-I-6° et 88 à 90 ;

Vu le dossier de consultation des concepteurs du concours de maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du groupe scolaire Diez-Madigou-Saint-Leger ;

Délibère :

Article 1^{er} : Est autorisée la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la conclusion d'un marché relatif à la restructuration du groupe scolaire Diez-Madigou-Saint-Leger ;

Article 2 : Le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 1 000 000 € HT ;

Article 3 : Est approuvé le dossier de consultation des concepteurs du concours de maîtrise d'œuvre ;

Article 4 : les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant ;

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier le marché négocié à venir avec le lauréat du concours.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290554-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 46 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Madjid MESSAOUDENE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Extension du Groupe Scolaire Diez/Madigou/Saint-Léger : demande de subvention

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2312-2, fixant les conditions et limites dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certains de ses pouvoirs au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser une extension du groupe scolaire Diez-Madigou-Saint-Léger à Saint-Denis,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention relative à l'opération sus-mentionnée auprès de tous les organismes et à signer les documents y afférent,

ARTICLE 2 : Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération est inscrit au budget communal,

ARTICLE 3 : Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290552-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 46 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Madjid MESSAOUDENE*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Extension du Groupe Scolaire Diez/Madigou/Saint-Léger: Autorisation de dépôt du permis de construire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2122-21,

Vu l'article L 421-1 et suivants et R 421-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Commune de Saint-Denis doit procéder à une extension du Groupe Scolaire Diez-Madigou-Saint-Léger, pour l'année scolaire 2019-2020,

Considérant qu'il y a lieu de déposer un permis de construire,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer tous les documents relatifs au permis de construire de l'extension du Groupe Scolaire Diez-Madigou-Saint-Léger à Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290551-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 46 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 46 **PRESENTS :**

Absents 2
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Vincent HUET, Monsieur Madjid MESSAOUDENE*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Extension du Groupe Scolaire Diez/Madigou/Saint-Léger : Autorisation de dépôt du permis de démolir

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2122-21,

Vu les articles L 430-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il pourra être nécessaire de procéder à des démolitions pour permettre l'extension du groupe scolaire Diez-Madigou Saint-léger,

Considérant qu'il conviendrait de déposer un permis de démolir,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer tous les documents relatifs au permis de démolir nécessaire pour l'extension du groupe scolaire Diez-Madigou-Saint-Léger.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 53,

A voté à l'unanimité :

Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290553-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Fatima LARONDE*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Conventions de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction de 27 logements sociaux situés rue de la Confluence

LE CONSEIL,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par Immobilière 3 F dans le cadre de l'opération de construction de 27 logements située rue de la Confluence à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 6 logements financés en type PLS,

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 22/03/2016 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290406-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Fodbil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Fatima LARONDE*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Conventions de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction de 94 logements sociaux situés rues République/Catulienne/Emile Connoy/villa Franklin.

LE CONSEIL,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par Immobilière 3 F dans le cadre de l'opération de construction de 94 logements située rues République/ Catulienne / Emile Connoy / villa Franklin à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 19 logements répartis selon les financements, 5 en PLUS et 14 en PLS,

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 28/06/2016 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290407-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42 **PRESENTS :**

Absents 6
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Fatima LARONDE*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Conventions de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction de 49 logements sociaux situés rues de Strasbourg et de la Tannerie.

LE CONSEIL,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par l'OGIF dans le cadre de l'opération de construction de 49 logements située rues de Strasbourg et de la Tannerie à Saint Denis

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 10 logements financés en type PLS

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 28/06/2016 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290408-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Modification suite à erreur matérielle de la délibération B/8/2 du 23 juin 2016 relative à ZAC MONTJOIE - Avenant n° 1 à la convention tripartite à passer avec l'aménageur de la ZAC, Sequano Aménagement, pour une partie de la parcelle cadastrée section CJ n° 77 pour 47 m² sise rue des Maraichers à Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2254-1,

Considérant que dans le cadre de la réalisation de la ZAC Montjoie, la Commune de Saint-Denis a signé une convention tripartite avec Plaine Commune et SEQUANO AMENAGEMENT, pour le versement d'une subvention sous la forme d'apport en nature par la Commune,

Considérant que cette convention a dû être modifiée afin de prendre en compte une réduction des terrains, objet de l'apport en nature de la Commune, de 2 836 m² à 1 399 m²,

Considérant qu'un avenant n° 1 à cette convention a été approuvé par délibération 8-2 du conseil municipal du 23 juin 2016, pour prendre en compte la réduction de cet apport en nature,

Considérant que suite à une erreur matérielle, la parcelle cadastrée section CJ n° 78 faisant partie des parcelles à retirer de l'apport en nature, ne figurait pas sur la délibération B-8-2 du 23/06/2016 précitée,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Précise que la parcelle cadastrée section CJ n° 78 fait partie des parcelles à retirer de l'apport en nature visé supra.

ARTICLE 2 : Les autres clauses de la délibération B-8-2 du 23 juin 2016 demeurent valables et inchangée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290400-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Subventions en faveur des 9 èmes rencontres nationales sur l'accompagnement éducatif par le GFEN les 2 et 3 avril 2016 à Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par le GFEN dans le cadre de l'organisation d'un colloque à Saint-Denis en avril 2016

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 (deux mille euros) au GFEN (Groupement français d'éducation nouvelle)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé »

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290373-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Aide Financière à l'investissement pour l'accueil de loisirs "Confluence" :
Signature de la convention n° 16-012J

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis a décidé d'octroyer à la commune une subvention à hauteur de 236 250 euros pour financer la construction de l'accueil de loisirs sans hébergement maternel et élémentaire « Confluence ».

Vu la notification de subvention par courrier en date du 15 décembre 2015 de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis,

Considérant les termes de la convention d'aide financière à l'investissement n° **16-012 J** transmise par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, cadrant les conditions de versement de ladite subvention,

D E L I B E R E

ARTICLE 1^{ER} : Adopte les termes de la convention d'aide financière à l'investissement à passer entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, pour l'attribution d'une subvention de **236 250 €** (deux cent trente-six mille deux cent cinquante euros) pour l'accueil de loisirs mixte « **Confluence** ».

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

ARTICLE 3 : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au Budget Communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1288711-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Mise à disposition de locaux de l'accueil de loisirs Victor HUGO avec le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) "Les Moulins Gémeaux"

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la demande du SESSAD de mise à disposition de deux salles de l'accueil de loisirs Victor Hugo,

Vu le soutien de la ville mettant à disposition des locaux municipaux en fonction des disponibilités aux établissements publics,

Vu le soutien de la ville aux établissements favorisant la scolarisation des enfants en situation de handicap,

Considérant les missions du SESSAD, notamment sa politique d'accompagnement d'enfants scolarisés dans les écoles, collèges et lycées de Saint-Denis et Epinay incluant un dispositif Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA),

Considérant que le SESSAD accueille des enfants et des jeunes adultes de 6 à 20 ans, déficients intellectuels légers avec troubles associés dont 3 enfants scolarisés à l'école élémentaire Honoré de Balzac dans le dispositif ULIS,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1er : Approuve la mise à disposition de deux salles de l'accueil de loisirs Victor HUGO durant les périodes scolaires :

- Le chalet des 9/12 ans les lundis de 8h30 à 10h30 et les vendredis de 10h à 11h
- Le préfabriqué les vendredis de 13h30 à 14h30

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'accueil de loisirs Victor Hugo

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à l'unanimité :

Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1288926-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 43 **PRESENTS :**

Absents 5
Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Fodhil HAMOUDI, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Mathilde CAROLY, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Foire des Savoir-Faire Solidaires 2016
- signature d'une convention de partenariat entre Plaine Commune, l'association Artefact 93 et la ville de Saint-Denis
- versement d'une subvention de 20 000 € à l'association Artefact 93

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121.29

Considérant que la Foire des savoir-faire solidaires organisée par Plaine Commune depuis 2008 constitue un point fort des animations de fin d'année opérées sur la commune de Saint-Denis,

Considérant que cette opération, qui concourt à l'animation de la ville pour les fêtes de fin d'année, relève d'un partenariat entre Plaine Commune, la ville de Saint-Denis et l'association Artefact 93,

Considérant qu'une convention doit régler les modalités du partenariat et les engagements de chacune des parties-prenantes de la Foire des savoir-faire solidaires pour l'année 2016,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la convention tripartite ci-après annexée à conclure entre la commune, l'établissement public territorial Plaine Commune et l'association Artefact 93 en vue de l'organisation de l'édition 2016 la Foire des savoir-faire solidaires, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'association Artefact 93 sur l'année 2016 au titre du partenariat engagé sur cette action.

Article 3 : La dépense correspondant à la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 50,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Abstention : 13 (Monsieur Philippe CARO, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290401-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2016 - approbation du programme de la 2ème session 2016

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place, dans le cadre des contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, de Fonds d'Initiatives Associatives.

Vu la délibération validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune du 21 mai 2015,

Vu la délibération approuvant la Charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis du 29 septembre 2016,

Vu le projet de programmation établi au titre de la 2ème session de l'année 2016 en accord avec les services de l'Etat et les Conseils Citoyens de Saint-Denis, ci-annexé,

DELIBERE :

Article 1: Approuve la programmation de la 2ème session du Fonds d'Initiatives Associatives pour l'année 2016 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290327-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la seconde session de l'appel à projet du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2016 - Centre de couture - Prêt de chez vous

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvée par délibération n° B-18.1 du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 2ème session 2016 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens, conformément à la délibération séparée du Conseil municipal du 24 novembre 2016,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Centre de couture – prêt de chez vous de 1 500 € (Mille cinq cents euros) pour le projet «Centre de formation professionnelle 93».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290328-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la seconde session de l'appel à projet du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2016 - L'espoir des femmes

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvée par délibération n° B-18.1 du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 2ème session 2016 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens, conformément à la délibération séparée du Conseil municipal du 24 novembre 2016,

DÉLIBÈRE :

Article 1er: Approuve le versement d'une subvention à l'association Espoir des femmes de Péri de 1 000 € (Mille euros) pour le projet «L'espoir de Péri aux bouts des doigts».

Article 2: La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290329-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la seconde session de l'appel à projet du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2016 - Association du quartier Sorin - Landy - Renouillères

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvée par délibération n° B-18.1 du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 2ème session 2016 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens, conformément à la délibération séparée du Conseil municipal du 24 novembre 2016,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association du quartier Sorin-Landy-Renouillères de 2 500 € (Deux mille cinq cents euros) pour le projet « Jardin collectif Solare ».

Article 2: La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290330-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la seconde session de l'appel à projet du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2016 - Smile and Com'Art

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvée par délibération n° B-18.1 du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 2ème session 2016 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens, conformément à la délibération séparée du Conseil municipal du 24 novembre 2016,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Smile and Com'Art** de **1 000 € (Mille euros)** pour le projet «Les samedis du rire».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290331-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la seconde session de l'appel à projet du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2016 - Joliot Team

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvée par délibération n° B-18.1 du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 2ème session 2016 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens, conformément à la délibération séparée du Conseil municipal du 24 novembre 2016,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Joliot Team de 1 300 € (Mille trois cents euros) pour le projet «Joliot Team».

Article 2: La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290332-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la seconde session de l'appel à projet du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2016 - Réussite possible

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvée par délibération n° B-18.1 du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 2ème session 2016 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens, conformément à la délibération séparée du Conseil municipal du 24 novembre 2016,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association Réussite Possible de 1 000 € (Mille euros) pour le projet «Secrétariat public solidaire».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290333-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Programme opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020 : dossiers retenus pour la Ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant, le programme opérationnel FEDER – FSE pour la période 2014-2020

Considérant, l'arbitrage favorable aux dossiers déposés par la Commune de Saint-Denis via sa direction Vie des quartiers « Soutenir les actions politiques de la ville » et la direction de la vie scolaire « Volet lutte contre le décrochage scolaire »

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve la sollicitation du programme opérationnel FEDER – FSE pour la période 2014-2020 au titre des projets déposés par les directions Vie scolaire et Vie des quartiers

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à déposer le dossier et à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290405-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Friche ' Synergie ' - point d'étape et avenant à la convention d'occupation temporaire à titre gratuit du terrain entre l'association Mains d'œuvres et la Ville de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu délibération en date du 18 février 2016 approuvant la convention conclue avec l'association Mains d'œuvres ayant pour objet la mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un terrain sis 12 rue de la Procession à Saint-Denis, en vue d'y mettre en œuvre le projet dénommé « Eco Système » pour lequel elle a été choisie au terme de l'appel à projets lancé par la Ville de Saint-Denis et Plaine Commune pour l'animation et la mise à disposition dudit terrain,

Vu l'état d'avancement satisfaisant du projet « éco système » développé par l'association,

Considérant que la mise en œuvre de ce projet nécessite des aménagements qui n'avaient pas été anticipés, notamment le raccordement à l'électricité pour des raisons logistiques et techniques, ainsi que la réalisation de travaux de terrassement permettant de pratiquer des activités extérieures,

Considérant la volonté de la commune d'apporter une aide à l'association pour la réalisation de ces travaux,

Considérant qu'il est à cette fin nécessaire de conclure un avenant n°1 à la convention initiale afin de préciser les modalités de cette aide et de son utilisation,

Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Approuve l'avenant n°1 à la convention conclue entre la commune et l'association « mains d'œuvres », et autorise Monsieur le maire à le signer.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention d'équipement de 15.000 € (quinze mille euros) à l'association Mains d'œuvres sur l'exercice 2016, en vue de la réalisation de travaux de raccordement à l'électricité, de travaux de terrassement, et autres travaux accessoires permettant la bonne mise en œuvre du projet « éco système ».

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290391-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 48 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 48 **PRESENTS :**

Proc 7 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

SECRETAIRE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association "suivez la Flèche"

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-29, L 2121-33 ;

Considérant qu'une association a été créée au printemps 2016 pour structurer la conduite du projet de reconstruction de la flèche de la basilique. Baptisée « Suivez la Flèche », elle s'est vue confier par la DRAC, la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité (la maîtrise d'œuvre étant assurée par Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historique chargé du monument).

Considérant que la composition du bureau de l'association est la suivante :

- Président : Luc Fauchois
- Vice-Président : Jacques Marsaud
- Trésorier : Francis Dubrac
- Secrétaire : Nicole Rodrigue

Considérant que l'association se compose :

- de membres d'honneur « membres du comité de parrainage » ou désignés par l'assemblée générale
- de membres de droit représentant les collectivités publiques
- de membres actifs, adhérents à l'association et qui acquittent la cotisation annuelle
- de membres bienfaiteurs

Considérant qu'au nombre de dix, les membres de droit constituent le collège n° 1. Ce collège comprend les représentants des collectivités locales à savoir :

- Un conseiller régional du Département de la Seine Saint-Denis.
- Un conseiller départemental d'un canton de Plaine Commune, désigné par le Conseil départemental.
- Le Président du territoire de Plaine Commune et trois représentants du conseil territorial.
- Le Maire de Saint-Denis et trois membres du conseil municipal.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de ladite association ;

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE: Sont désignés es qualité pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association « suivez la Flèche », outre le maire, membre de droit, trois représentants de la collectivité au sein du collège n°1 de l'association Suivez la Flèche :

- l'adjoint au Maire en charge de la culture,
- le conseiller municipal délégué au tourisme,
- un conseiller municipal de l'opposition.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 55,

A voté à l'unanimité :

Pour : 55

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1273107-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Philippe CARO*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Partenariat entre le musée d'art et d'histoire et l'association Cultures du Cœur en Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu le partenariat entre le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis et l'association Cultures du Cœur par la mise à disposition d'entrées et de visites commentées gratuites,

Vu l'engagement de l'association Cultures du Cœur à relayer la programmation du musée auprès de ses partenaires et sur son site internet,

Considérant qu'une convention doit être conclue afin de fixer les modalités de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association Cultures du Cœur,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Est approuvée et le Maire autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association **Cultures du Cœur**.

Article 2 : Les dépenses résultant de la présente délibération, sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1289407-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Philippe CARO*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Versement d'une subvention du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) au musée d'art et d'histoire pour l'année 2016 au titre de l'acquisition d'œuvres d'art.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la politique d'enrichissement des collections du musée au travers d'acquisitions d'œuvres d'art,

Vu la demande de financement sollicitée par la Ville de Saint-Denis au Fonds Régional pour les Acquisitions des musées de France (FRAM),

Vu le financement accordé par le Fonds Régional pour les Acquisitions des musées de France (FRAM) à la Ville de Saint-Denis,

Considérant qu'un dossier de demande de financement doit être établi,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Approuve le versement par le Fonds Régional pour les Acquisitions des Musées (FRAM) d'une subvention de 3000 euros et autorise le maire à signer tous les documents afférents.

Article 2 : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290337-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Philippe CARO*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Versement d'une subvention complémentaire de la Drac Ile-de-France au musée d'art et d'histoire pour l'année 2016 au titre de la réalisation du catalogue de l'exposition Autour du poème Liberté, Paul Eluard et Fernand Léger en dialogue.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Considérant que le musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis organise une exposition Autour du poème Liberté, Paul Eluard et Fernand Léger en dialogue, du 18 novembre 2016 au 27 février 2017,

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a notifié à la ville son intention de verser une subvention complémentaire d'un montant de 2 500 € pour soutenir l'édition du catalogue de l'exposition,

DELIBERE

Article 1 : Approuve le versement par la DRAC d'une subvention de 2500 euros dans le cadre de l'exposition « Autour du poème Liberté, Paul Eluard et Fernand Léger en dialogue » et autorise le Maire à signer tous les documents afférents au versement de la subvention accordée par la DRAC.

Article 2 : la recette résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290338-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel Aoudjehane donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Philippe CARO*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Approbation d'une convention entre la Ville de Saint-Denis et la DRAC Ile-de-France portant sur le versement d'une subvention au musée d'art et d'histoire pour l'année 2015 et l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu les opérations du Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis,

Vu la volonté de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de soutenir ces projets par le versement d'une subvention d'un montant de 16 000 € au titre de l'année 2015 et d'un montant de 33 000 € au titre de l'année 2016,

Considérant la nécessité d'approuver la convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC),

Vu le projet de convention ci-annexé,

DELIBERE

Article 1 :

Approuve et autorise Monsieur le Maire de Saint-Denis à signer la convention relative au versement de ces subventions, ainsi que tous les documents afférents.

Article 2 :

Les recettes résultantes de ces opérations seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1289505-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Philippe CARO*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Régularisation de deux délibérations :
- Création de cinq emplois fonctionnels

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 47 et 53,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales,

Vu le tableau des emplois permanents,

Considérant que la Ville de Saint-Denis est comprise dans la strate des villes de 80 000 et 150 000 habitants,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à une délibération générale sur le nombre total d'emplois fonctionnels e collaborateurs de cabinet,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Pour répondre aux besoins de la collectivité, assurer la continuité de l'action municipale ainsi que le pilotage de l'organisation territoriale, il est autorisé la création d'un poste de directeur général des services des communes à temps complet ;

Article 2 : En outre, pour répondre à ces mêmes besoins, il est autorisé la création de 4 postes de directeurs généraux adjoints des services des communes à temps complet ;

Article 3 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290462-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Philippe CARO*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Régularisation de deux délibérations :
- Création de quatre emplois de collaborateurs de cabinet

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale, notamment son article 110,

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, modifié par le décret n° 2005-618 du 30 mai 2005 relatifs aux collaborateurs des autorités territoriales,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la qualité de collaborateur de cabinet d'une autorité territoriale est incompatible avec l'affectation à un emploi permanent d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public relevant de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée.

Considérant que la Ville de Saint-Denis est comprise dans la strate des villes de 85001 habitants et 130 000 habitants,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à une délibération générale sur le nombre total de collaborateurs de cabinet,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Pour répondre aux besoins de la collectivité, il est autorisé la création de 4 emplois de collaborateurs de cabinet à temps complet.

Article 2 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290556-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16

Le jeudi 24 novembre 2016 à 19h10

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 18/11/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 47 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 47 **PRESENTS :**

Absents 1 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jakelin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Béatrice GEYRES donne pouvoir à Madame Sonia PIGNOT, Madame Silvia CAPANEMA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Madame Monique SOURON, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Maud LELIEVRE*

ABSENTS : *Monsieur Philippe CARO*

SECRETARE : *Madame Elisabeth BELIN*

OBJET : Reconduction du dispositif de résorption de l'emploi précaire par voie des sélections professionnelles pour la période 2016-2018 pourvue par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

LE CONSEIL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret no 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 18 novembre 2016,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Adopte le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Maire à confier au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne l'organisation des commissions de sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et de signer avec le CIG de la Petite Couronne la convention correspondante.

Article 3 : Autorise le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20161124-lmc1290385-DE-1-1

Date AR : 30/11/16

Date publication : 30/11/16